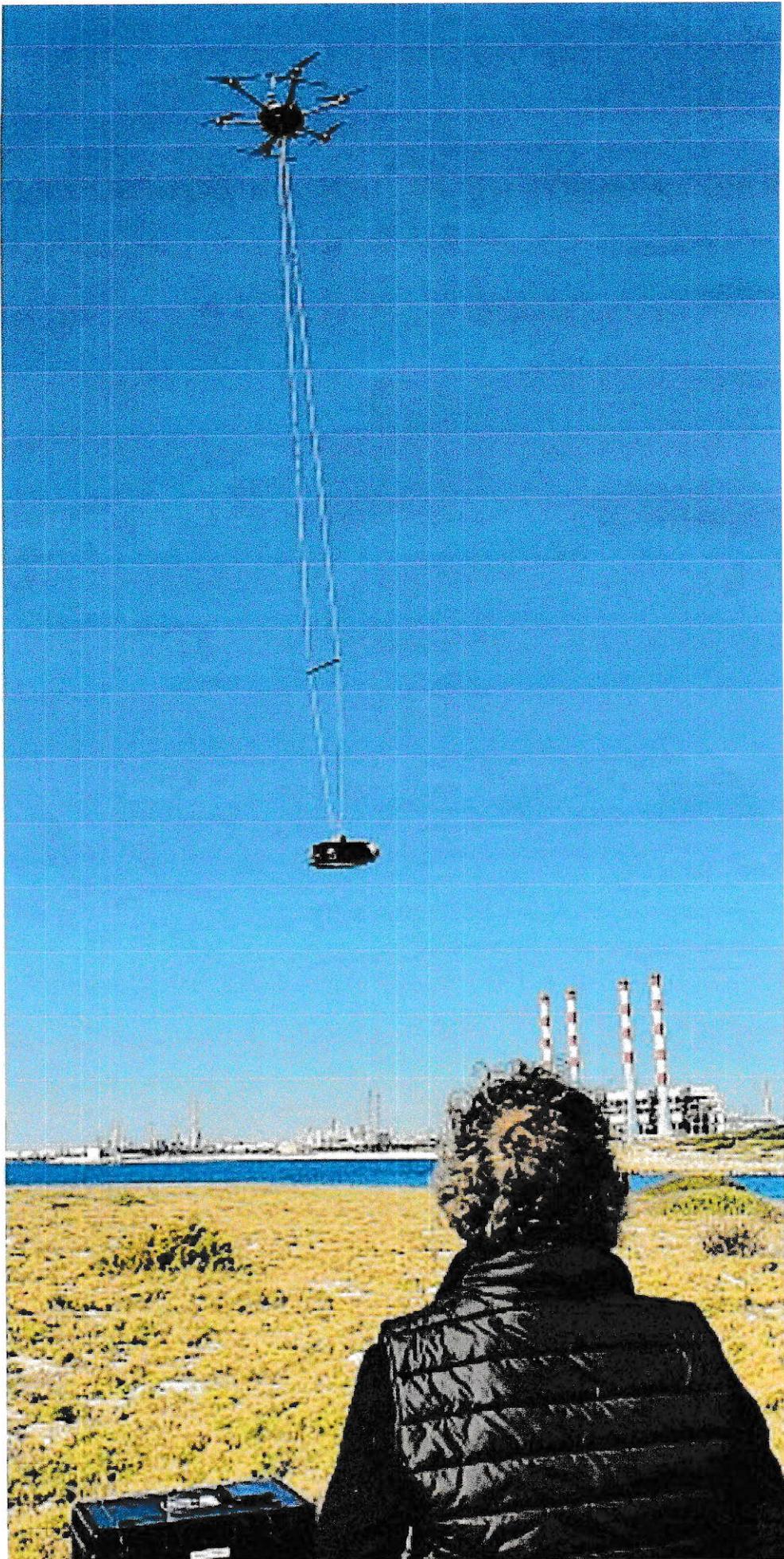




Martigues

Le drone préleveur de fumées poursuit sa mise au point

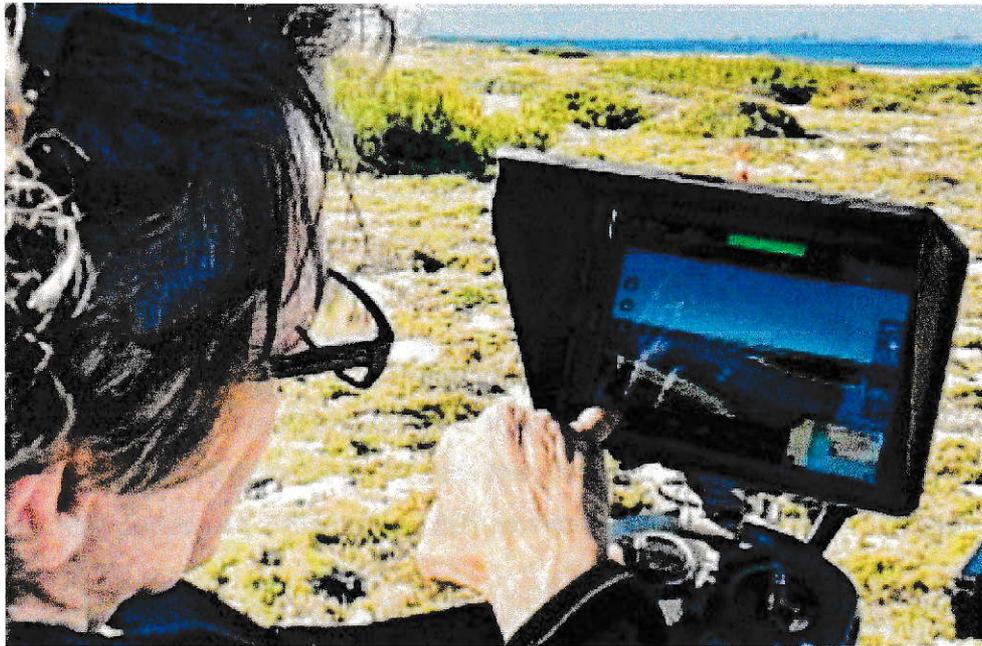
Eric GOUBERT



Le drone peut s'élever jusqu'à 120 m, et emmener avec lui cet appareil préleveur de fumées. - / PHOTO E.G.

de réaliser des vols à l'intérieur des sites, mais juste de positionner le préleveur dans le panache des fumées, afin que les scientifiques nous éclairent sur les molécules émises". Ce qu'appuyait Philippe Chamaret, directeur de l'institut écocitoyen de Fos, dans notre édition du 12 janvier : *"L'intérêt, c'est de mieux comprendre les transformations entre les gaz et particules à la sortie des cheminées, et ce qui se passe à quelques dizaines ou centaines de mètres de là, lorsqu'un salarié ou un riverain est amené à inhaler ce mélange".*

Si l'engin vole désormais sans anicroches, les mises au point vont porter dans les semaines qui viennent sur le dispositif de captage des fumées et des particules. *"On envisage de faire des premières mesures d'ici la fin du mois"*, espère Daniel Moutet. Persuadé qu'avec ce drone, la lutte contre la pollution atmosphérique va pouvoir s'élever à une autre altitude.



Grâce à une caméra, Jean-François Bramard peut visualiser au sol les sites alentour. - / PHOTO E.G.

Imaginé par l'association fosséenne ADPLGF, il a effectué une démonstration mercredi à Bonnieu

Techniquement, c'est presque au point. Le drone préleveur de fumées de l'association ADPLGF a fait une démonstration de ses capacités mercredi après-midi, par une météo printanière, au bord de l'anse de Bonnieu. Un endroit calme, qui offre au loin une vue panoramique sur de nombreux sites industriels du golfe de Fos. Imaginé par Daniel Moutet, le président de l'association, mis au point par Jean-François Bramard, droniste professionnel à la tête de sa société "Cambulle", le drone s'est élevé à une quarantaine de mètres de haut, et a emporté avec lui l'engin qui servira à prélever les fumées émises par les industriels, comme par d'autres sources. *"Il aurait pu être utile lors du feu du site de stockage de Saint-Chamas"*, affirme Daniel Moutet.

Après avoir été présenté aux adhérents de l'association fin décembre à Fos, puis dans les colonnes de La Provence (lire notre édition du 12 janvier), le drone a encore besoin de quelques mises au point avant de pouvoir remplir son office. Lequel ? *"Celui d'aller au cœur des émissions de fumées, de réaliser des prélèvements, avant de les faire analyser"*. Une idée appuyée par l'institut écocitoyen de Fos, qui pourrait l'être aussi par le laboratoire de chimie de l'environnement de l'université Aix-Marseille, dirigé par Henri Wortham.

" Avec cet appareil, il me semble qu'on touche au but, reprend Daniel Moutet. On pourra enfin savoir ce que contiennent ces fumées, comment elles se transforment au contact de l'air, quelles molécules naissent même à plusieurs centaines de mètres des zones d'émission..."

"Les premiers tests grandeur nature sont prévus dans un mois"

DANIEL MOUTET

Quelques obstacles se dressent pourtant encore devant les performances du "drone renifleur", dont l'obtention des autorisations de vol. Là où elles nécessitent environ cinq jours de délais administratifs, le duo Moutet-Bramard espère bien trouver une solution pour pouvoir intervenir à volonté, ou presque.

"Intervenir cinq jours après l'émission d'une fumée, ça n'aurait pas de sens, indique Jean-François Bramard. D'où l'idée d'avoir une autorisation quasi-permanente, puisque ce drone a d'abord une visée scientifique, en lien avec l'université : il est là pour faire progresser nos connaissances."

Le premier obstacle sera donc de se procurer ces autorisations de vol. *"Pour l'instant, les industriels font la sourde oreille, commente Daniel Moutet, et la plupart des collectivités locales aussi, hormis la ville de Fos. Mais je veux agir sans aucune agressivité. Je n'ai pas l'intention*